

Ambiance thermique dangereuse :

Il faut agir !

Recommandations de l'INRS

→ évacuation des personnels

→ intégration des risques liés aux ambiances thermiques aux Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
→ mise à disposition de moyens de protection contre les fortes chaleur
→ aménagement des horaires de travail
→ augmentation de la fréquence des pauses
→ mise à disposition de sources d'eau potable
→ mise à disposition d'aires de repos ombragées
→ information sur les risques liés à la chaleur

Au dessus de 34° : danger ⚠

Au dessus de 33° : danger

Au dessus de 30° : risque

Symptômes pouvant apparaître :

Déshydratation, épuisement, coup de chaleur, malaise.

Au dessus de 22° : tolérable

Entre 20 et 22° : confort

Entre 18 et 20° : tolérable

→ intégration des risques liés aux ambiances thermiques aux DUERP

En dessous de 18° : froid non tolérable ⚠

Symptômes pouvant apparaître : manque d'attention, parole saccadée, frisson, crispation, chair de poule, engourdissement des extrémités, douleurs, aggravation des maladies respiratoires (asthme, bronchite chronique) - affaiblissement du système immunitaire - fatigue

éducation
SUD
Union
syndicale
Solidaires

En cas de températures intolérables, trop froides ou trop chaudes, SUD éducation appelle les personnels à faire respecter leurs droits et ceux des élèves :

- En remplissant les Registres de Santé et Sécurité au Travail (RSST) obligatoires dans les établissements et écoles ;
- En saisissant par écrit collectivement les Formations spécialisées départementales et académiques ;
- En refusant de se mettre en danger lorsque la température est manifestement intolérable, et en faisant collectivement exercice de leur droit de retrait après avoir mis en sécurité les élèves (dans une salle où l'ambiance thermique est tolérable par exemple) .

Les revendications de SUD éducation sur les bâtiments scolaires et l'énergie :

- Un plan de rénovation / reconstruction du bâti scolaire pour la réduction des consommations énergétiques (isolation des bâtiments, programme de réduction des consommations...) et en eau.
- La maîtrise des consommations : isolation des bâtiments, éclairages à basse consommation et «intelligents», toits végétalisés, ventilation naturelle, récupération des eaux pluviales...
- Le développement de la production d'énergie renouvelable sur site (panneaux solaires...).
- La communication aux usager·es et personnels et la systématisation des diagnostics énergétiques.



- La transparence totale sur les risques environnementaux, leur prise en compte par les Formations spécialisées et notamment une campagne de désamiantage des établissements scolaires dans le cadre de l'application du Plan amiante relancé en 2016 ; une prise en charge des personnels exposés notamment par l'établissement de fiches d'exposition à l'amiante.
- La débitumisation / végétalisation des cours de récréation et la dépollution des sols.
- La généralisation des détecteurs de pollution et de capteurs de qualité de l'air.
- L'instauration de températures minimales et maximales de travail .